



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



Province de Québec  
**MRC de la Haute-Côte-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 9 mars 2016 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : madame Hélène Tremblay ainsi que messieurs Roberto Emond, Michel Chamberland, Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

Absence : Madame Nady Sirois

16-03-6607

### **ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après ;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février 2016 et de la séance extraordinaire du 10 février 2016/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
  - 3.1 État des revenus et dépenses au 29 février 2016. (Info)
  - 3.2 Acceptation des déboursés au 29 février 2016 et des comptes à payer au 9 mars 2016. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Taxes municipales :
  - 5.1 Dépôt et acceptation de l'état des taxes municipales en date du 28 février 2016. (Rés.)
  - 5.2 Propriétés destinées à la vente par la MRC de La Haute-Côte-Nord pour défaut de paiement. (Rés.)
- 6.0 Règlement portant sur l'augmentation du fonds de roulement de 63 137.25\$ provenant du compte avantage entreprise 40131-ET5/ Adoption. (Rés.)
- 7.0 Mise aux normes de l'eau potable :
  - 7.1 Plan d'installation d'une conduite et d'un débitmètre au puits PP4/ Octroi d'un contrat. (Rés.)
  - 7.2 Achat d'un débitmètre. (Rés.)
- 8.0 Société de développement :
  - 8.1 Activités 2016 à la Marina. (Info.)
  - 8.2 Compte de taxes. (Rés.)
- 9.0 Rétrocession de la rue Principale par le MTQ/ Mandat de services professionnels. (Rés.)
- 10.0 Avis d'enquête et d'audition – convocation/ Dossier 576058. (Rés.)
- 11.0 Santé et sécurité du travail/ Formation sur le travail en hauteur et l'échafaudage pour les employés municipaux/ Offre de services de la Société Mutuelle de Prévention. (Rés.)
- 12.0 Incendie :
  - 12.1 Schéma couverture de risques en incendie/ Rapport annuel 2015/ Dépôt et adoption. (Rés.)
  - 12.2 Protection contre les incendies/ Résidences non accessibles/ Lettre reçue du Service des incendies. (Rés.)



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

- 13.0 Programme de formation spécifique en assainissement des eaux usées menant à la certification du ROMAEU/ Inscription. (Rés.)
- 14.0 Demande de subvention à l'emploi auprès du CLE. (Rés.)
- 15.0 Tarification pour la location de la salle multifonctionnelle. (Rés.)
- 16.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
  - 16.1 Centre d'activités de la Haute-Côte/ Ateliers de cuisine/ Prêt d'un local. (Rés.)
  - 16.2 Fabrique Ste-Anne de Portneuf/ Demande pour l'utilisation d'équipements. (Rés.)
  - 16.3 Mois de la jonquille. (Rés.)
- 17.0 Correspondance.
- 18.0 Affaires nouvelles : Nil.
- 19.0 Période de questions.
- 20.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6608

**PROCÈS-VERBAUX/ ACCEPTATION ET SUIVI**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 10 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec lesdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que lesdits procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 10 février 2016 soient acceptés tels que transmis.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

Info

**FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2016**

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 29 février 2016.

16-03-6609

**FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 29 FÉVRIER 2016 ET DES COMPTES À PAYER AU 9 MARS 2016/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 9 mars 2016 qui totalise un montant de 12 881.42\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 29 février 2016 qui totalise un montant de 151 283.40\$. Le conseil municipal



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

reconnait en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**Info**

**RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE**

**Février :**

11-02-2016 : Participation au Forum socio-économique organisé par la MRC  
16-02-2016 : Séance ordinaire de la MRC  
19-02-2016 : Entrevue TV-HCN dans le cadre de l'émission « Les gens d'ici »  
22-02-2016 : Rencontre avec le président de la Société de développement et le Conseil  
25-02-2016 : Réunion du CA de la FQM à Québec  
25-02-2016 : Rencontre Pierre Chateauvert – dossier « Rétrocession rue Principale »

**Mars :**

07-03-2016 : Réunion entente inter-municipale en incendie  
07-03-2016 : Séance préparatoire du conseil municipal  
09-03-2016 : Séance ordinaire du conseil municipal

**16-03-6610**

**TAXES MUNICIPALES/ DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES TAXES  
MUNICIPALES EN DATE DU 28 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes à recevoir en date du 28 février 2016 comportant des soldes de 880 844.75\$ (taxes) et 1 128.87\$ (divers) soit acceptée telle que transmise.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**16-03-6611**

**TAXES MUNICIPALES/ PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA VENTE PAR LA MRC DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD POUR DÉFAUT DE PAIEMENT**

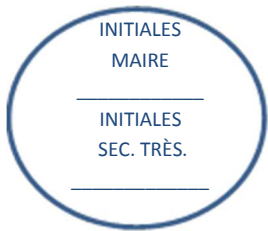
Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Morin à transmettre le dossier suivant à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour défaut de non-paiement de taxes à moins que les sommes dues ne soient reçues à la Municipalité et ce, au plus tard le 19 mars 2016 :

- Matricule : 0889.35.3788 pour une somme due de 2 980.30\$

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

16-03-6612

**RÈGLEMENT PORTANT SUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT  
DE 63 137.25\$ PROVENANT DU COMPTE AVANTAGE ENTREPRISE 40131 – ET5**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**



**Règlement no. 16-270 portant sur l'augmentation du fonds de roulement  
de 63 137.25\$ provenant du compte avantage entreprise 40131-ET5**

**Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer,  
tenue le 9 mars 2016, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont  
présents :**

LE MAIRE : Monsieur Gontran Tremblay

LES CONSEILLERS (ÈRES) : Madame Hélène Tremblay  
Monsieur Roberto Emond  
Monsieur Michel Chamberland  
Monsieur Yvan Maltais  
Monsieur Louis Emond

Tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut augmenter son fonds de roulement en vertu de l'article 1094 du Code municipal, chap. C-27-1;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de roulement de la susdite Municipalité est actuellement de 140 000 \$ et que le conseil municipal juge à propos de l'accroître ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 10 février 2016 par le conseiller, monsieur Yvan Maltais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le règlement portant le no. 16-270 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le Conseil est autorisé à augmenter le capital du fonds de roulement de la susdite Municipalité d'un montant de 63 137.25\$.

**ARTICLE 2**

En vertu de l'article 1, le montant du fonds s'établit à 203 137.25\$ à compter de la présente année.

**ARTICLE 3**

Le montant prévu pour l'augmentation du fonds est constitué par l'affectation à cette fin d'une somme de 63 137.25\$ provenant du montant de l'épargne stable ET-5.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

**ARTICLE 4**

Nonobstant les articles précédents, le montant du fonds ne peut excéder 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité. Toutefois, si le montant du fonds excède le pourcentage prévu parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédits que celui autorisé pour fixer ce montant, ce dernier peut demeurer inchangé.

**ARTICLE 5**

En vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal, le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire à chaque année les retraits et remboursements lorsqu'elle le jugera nécessaire et ceci afin d'assurer les intérêts financiers de la Municipalité.

**ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 9<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2016.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nancy ROUSSEL  
Directrice générale et sec.-trésorière

**AVIS DE MOTION DONNÉ LE : 10 FÉVRIER 2016**  
**RÈGLEMENT ADOPTÉ LE : 9 MARS 2016**  
**RÈGLEMENT PUBLIÉ ET EN VIGUEUR LE : 15 MARS 2016**

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6613

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ PLAN D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE ET D'UN DÉBITMÈTRE AU PUIT NO. 4/ OCTROI D'UN CONTRAT**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accorde un contrat à DCCom pour la conception d'un plan d'installation de la conduite et d'un débitmètre au poste PP4 selon son offre de service datée du 25 janvier 2016 et portant le numéro 2029-OSV004 pour un montant de 2 800\$ plus les taxes;

QUE les travaux et bien livrables soient :

- a) Plan de construction
- b) Coordination avec l'entrepreneur en plomberie

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

Info

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ ACHAT D'UN DÉBITMÈTRE**

La facture relative à cet achat a déjà été acceptée dans la liste des comptes à payer au point 3.2.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

### Info

### SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT/ ACTIVITÉS 2016 À LA MARINA

La Municipalité a signé une convention de gestion et un bail le 11 juin 2012 avec la Société de développement lui confiant la gestion de l'ensemble des activités à la marina (bâtiment de la capitainerie). En octobre 2013, le conseil municipal a adopté la résolution no. 13-10-5904 acceptant de prolonger ledit bail signé le 11 juin 2012 jusqu'au 31 décembre 2017 à condition que certaines modifications, n'ayant pas de relation avec la date de fin, soient apportées à celui-ci avant sa signature finale mais ce second bail n'a jamais été signé par les parties.

En juillet 2014, le conseil municipal a adopté la résolution no.14-07-6126 demandant à la Société de développement de se procurer le module d'enregistrement des ventes de Revenu Québec afin qu'elle émette des factures et des reçus de caisse aux clients du « restaurant-bar de type bistro » conformément à la Loi mais bien que ce module ait été acheté par la Société à l'ancien restaurant le Grand Héron, celui-ci n'a jamais été installé et mis en opération.

En octobre 2014, le conseil municipal a adopté la résolution no.14-10-6212 informant la Société de développement que la Municipalité travaille sur un Plan de développement du secteur de la marina, du camping et du belvédère faisant en sorte qu'il est possible que la Municipalité arrive à la conclusion qu'elle juge opportun de reprendre la gestion de ces terrains et/ou bâtiments et des activités qui s'y déroulent.

En avril et mai 2015, le conseil municipal a adopté les résolutions no. 15-04-6432, 15-05-6352, demandant à ce qu'un bail soit signé entre la Municipalité et la Société de développement mais ce bail n'a jamais été signé par les parties.

Le 22 février 2016, le conseil municipal a rencontré le président de la Société de développement afin de connaître les intentions et la vision de l'organisme dans le développement et la poursuite des activités à la Marina.

Le 7 mars 2016, en séance préparatoire, le président de la Société de développement a informé le conseil municipal que les employées de la marina qui étaient à l'emploi de la Société de développement sont intéressées à travailler au niveau de la restauration et du bar tout en étant sous la responsabilité de la Municipalité;

En ce moment, le conseil municipal envisage que la Municipalité reprenne la gestion des activités de restauration et de bar à la marina à partir de la saison 2016. Il demande à ce qu'une vérification légale soit faite auprès de M<sup>e</sup> Gaston Saucier afin de savoir si la Municipalité peut reprendre cette gestion.

Il demande à ce qu'une vérification soit faite afin de savoir si le MEV (module d'enregistrement des ventes) acheté par la Société de développement à l'ancien restaurant Le Grand Héron est programmable et utilisable.

Il demande à ce qu'une vérification soit faite auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour connaître le coût des permis de bar et de restaurant nécessaires à l'exploitation de la marina.

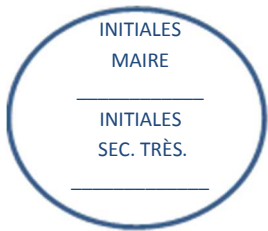
Il demande l'aide du président de la Société afin de fournir une liste de l'inventaire nécessaire à l'ouverture de la marina en mai prochain.

Le président de la Société indique au conseil municipal qu'il va rencontrer son conseil d'administration pour discuter de la présente et qu'il est possible que la Société dépose une offre à la Municipalité.

### Info

### SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT/ COMPTE DE TAXES

Le conseil municipal a reçu aujourd'hui à 15h par courriel, un compte rendu d'une discussion avec M<sup>e</sup> Gaston Saucier au sujet du bail et des taxes dues par la Société de développement à la Municipalité.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

**16-03-6614**

Le président de la Société informe le Conseil qu'il va rencontrer son conseil d'administration pour discuter de la présente.

Le conseil municipal convient de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

**RÉTROCESSION DE LA RUE PRINCIPALE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS/ MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT QUE, après plusieurs démarches effectuées par la Municipalité afin que le MTQ conserve la gestion et l'entretien de la rue Principale, le ministère des Transports du Québec, par la voix de sa sous-ministre, madame Dominique Savoie, a informé la Municipalité le 20 mai 2015 qu'il remettra la gestion de la rue Principale à la Municipalité en juin 2016, soit lors de sa publication dans la Gazette officielle et ce, tel que prévu dans l'entente portant le numéro 67-317;

CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2015, le maire a transmis une lettre au ministre des Transports, monsieur Robert Poëtti, pour lui demander une rencontre afin de discuter de la possibilité que le MTQ conserve la gestion de la dite rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le 27 janvier 2016, le maire a reçu une lettre de madame Julie Martel, conseillère politique pour le Cabinet du ministre des Transports, l'informant que le MTQ ne voit pas la nécessité de tenir une rencontre avec le maire puisqu'elle juge ne pas avoir de nouveaux motifs au dossier depuis les correspondances transmises par la sous-ministre, madame Dominique Savoie;

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2016, le maire a transmis une demande à madame Marlène Delwaide, responsable de l'agenda du ministre des Transports, monsieur Jacques Daoust afin qu'elle lui organise un rendez-vous avec le Ministre le 23 ou le 24 février 2016, dates à lesquelles le maire est déjà à Québec pour siéger sur le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le 25 février 2016, le maire n'ayant toujours pas obtenu de rendez-vous avec le ministre a rencontré monsieur Pierre Chateauvert, conseiller en communication, afin d'obtenir ses services professionnels pour aider la Municipalité dans ses démarches;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre, le maire a transmis, le 1<sup>er</sup> mars 2016, une lettre à monsieur Pierre Arcand, ministre responsable de la région de la Côte-Nord afin d'obtenir un rendez-vous en ayant pris soin de transmettre par copie conforme ladite lettre à madame Laurence Méthot, en plus de la transmettre par courriel à madame France St-Pierre du bureau du ministre;

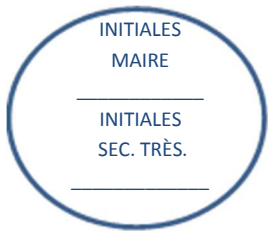
CONSIDÉRANT QUE le maire a aussi transmis, le 1<sup>er</sup> mars 2016, une lettre à monsieur Jacques Daoust, ministre des Transports afin d'obtenir un rendez-vous en ayant pris soin de transmettre ladite lettre à monsieur Pierre Arcand, mesdames Marlène Delwaide et Julie Samuelsen du MTQ et madame Laurence Méthot;

CONSIDÉRANT QUE le 9 mars 2016, le maire n'a toujours pas obtenu de rendez-vous avec un ou l'autre des ministres concernés;

CONSIDÉRANT QUE la date butoir pour la rétrocession de la rue Principale par le MTQ approche;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre au maire d'utiliser les services professionnels de monsieur Pierre Chateauvert, conseiller en communication, pour l'aider à cheminer dans ce dossier qui est d'une extrême importance pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE le conseil municipal autorise le maire à utiliser les services professionnels de monsieur Pierre Chateauvert, conseiller en communication, pour un montant ne dépassant pas 1 500\$ afin d'aider la Municipalité à convaincre le MTQ de conserver à jamais la gestion et l'entretien de la rue Principale.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6615

**AVIS D'ENQUÊTE ET D'AUDITION – CONVOCATION/ DOSSIER 576058**

CONSIDÉRANT QUE la Commission des lésions professionnelles a transmis le 6 novembre 2015 un avis d'enquête et d'audition – convocation à la Municipalité pour le dossier de la CLP portant le numéro 576058-09-1506;

CONSIDÉRANT QUE le travailleur visé par ce dossier a déjà travaillé à la Municipalité en 1982, de 1986 à 2005 et en 2007 comme manoeuvre saisonnier et comme pompier mais qu'il est précisé dans un rapport de la CSST daté du 26 mai 2015 qu'il n'a pas été exposé aux bruits dans le cadre de ces emplois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il n'est pas opportun que la Municipalité assiste à l'audience prévue le 30 mars 2016 au Tribunal administratif du travail à Baie-Comeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité informe la Commission des lésions professionnelles que la Municipalité ne sera pas présente à l'audience à laquelle elle a été convoquée le 30 mars 2016 et qu'elle n'a pas d'arguments à soumettre au Tribunal.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6616

**SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL/ FORMATION SUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR ET L'ÉCHAFAUDAGE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX/ OFFRE DE SERVICES DE LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé, à l'automne 2015, des travaux afin de remplacer la tour de communication servant aux communications incendie et aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le 14 octobre 2015, un inspecteur de la CSST s'est présenté sur le chantier et a transmis un rapport d'inspection (RAP1002300) le 28 octobre 2015 dans lequel il est indiqué que le chantier comportait une situation de danger de chute de hauteur pour les travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a informé la CSST que la Municipalité envisageait d'offrir la formation sur le travail en hauteur et les bonnes pratiques d'échafaudage à ses travailleurs afin d'éviter que cette situation se représente à nouveau et afin de respecter ses obligations en vertu de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Société Mutuelle de Prévention inc. a présenté une offre de services professionnels pour préparer un plan de formation et offrir ladite formation aux employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services représente un montant de :

- Volet 1 : Élaboration du programme : 1 200\$ plus taxes





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

- Volet 2 : Formation : 1 000\$ plus taxes plus les frais de déplacement au taux horaire de 115\$ et de 0.50\$/km à partir du bureau de Québec.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il serait plus profitable et sécuritaire de louer un engin élévateur lorsque des travaux requièrent de l'échafaudage et du travail en hauteur des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de services de la Mutuelle de prévention pour une formation sur le travail en hauteur et l'échafaudage ne soit pas acceptée;

QUE dorénavant, l'inspecteur municipal loue un engin élévateur pour tous travaux nécessitant de l'échafaudage et du travail en hauteur pour les employés municipaux et ceci dans le but de préserver la santé et la sécurité des travailleurs;

QU'une copie de la résolution soit transmise à monsieur Guy Chénard, inspecteur à la CSST à Baie-Comeau.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6617

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE/ RAPPORT ANNUEL 2015/ DÉPÔT ET ADOPTION**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le document suivant préparé par monsieur Martin Bouchard, directeur du Service des incendies par intérim de la Ville de Forestville, soit adopté :

- « Rapport annuel d'activités du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour l'année 2015 ».

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6618

**PROTECTION CONTRE LES INCENDIES/ RÉSIDENCES NON ACCESSIBLES/ LETTRE REÇUE DU SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> mars 2016, la Municipalité a reçu une lettre du Service des incendies de la Ville de Forestville l'informant qu'elle a l'obligation de faire parvenir, aux citoyens dont les résidences sont inaccessibles, une lettre leur indiquant que si un incendie survenait à leur résidence, il pourrait être impossible pour le Service des incendies de se rendre sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre est envoyée à la Municipalité avec une liste des résidences inaccessibles qui sont, après vérifications :

- 9, rue de la Goélette (chemin privé)
- 1002 à 1003, rue Principale
- 1007 à 1009, rue Principale
- 1011 à 1013, rue Principale
- 989, rue Principale



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se conformer à l'obligation indiquée par le Service des incendies telle qu'indiquée dans ladite lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité mandate la directrice générale afin qu'elle informe, par lettre, les propriétaires des résidences inscrites sur la liste fournie par le Service des incendies qui sont concernés par la problématique d'accessibilité à leurs résidences telle qu'indiquée dans la lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2016;

QU'une copie de la lettre du Service des incendies ainsi que de cette résolution soit transmise aux propriétaires concernés.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6619

**PROGRAMME DE FORMATION SPÉCIFIQUE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES MENANT À LA CERTIFICATION DU ROMAEU/ INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r.34.1) a été édicté le 11 décembre 2013 et est entré en vigueur le 11 janvier 2014, à l'exception des articles 10 et 11 sur les compétences du personnel qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE les articles 10 et 11, section IV – Compétences du personnel entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et obligent la Municipalité à faire en sorte que son personnel soit titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées délivré en vertu d'un programme de formation et de qualification professionnelles établi par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Collège de Shawinigan offre le programme de formation spécifique en assainissement des eaux usées qui est reconnu par Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit Collège offre le programme de formation en ligne au coût de 2 800\$ par participant pour 120 heures totales étalées sur 12 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de se conformer aux exigences du MDDELCC afin de protéger la santé publique et l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité autorise messieurs Patrice Tremblay et Luc Tremblay à s'inscrire auprès d'Emploi-Québec, pour et aux frais de la Municipalité, à la formation spécifique en assainissement des eaux menant à la certification du ROMAEU;

QUE les frais d'inscription de 2 800\$ par participant soient assumés par la Municipalité;

QUE les 120 heures de formation du programme par employé soient assumées par la Municipalité selon leur taux horaire respectif;

QUE puisque la Municipalité est située à l'extérieur d'un rayon de 150 km de Trois-Rivières, qu'elle prévoit et assume des frais de déplacement pour le formateur pour les journées pratiques de l'ordre de :

- Déplacement : 0,45\$/km
- Hébergement : 125\$/nuit
- Repas : 50\$/jour



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6620

**DEMANDE DE SUBVENTION À L'EMPLOI AUPRÈS DU CENTRE LOCAL D'EMPLOI (CLE)**

CONSIDÉRANT QUE durant la saison estivale et automnale, des besoins supplémentaires en main-d'œuvre surviennent du fait des activités accrues de la Municipalité et des différents comités municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du Programme de subvention à l'emploi géré par le Centre local d'emploi;

QUE cette demande d'aide financière vise l'embauche d'une ressource pour travailler comme aide-journalier aux travaux publics (entretien des parcs, embellissement, aide aux différents comités, bornes-fontaines, etc...);

QUE le taux horaire pour cette future ressource soit fixé à 11.55\$/h pour 40 heures par semaine à raison de 26 semaines;

QUE le Conseil autorise la Municipalité à assumer le 1\$/h supplémentaire au salaire minimum ainsi que les charges sociales afférentes;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette demande, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à la demande, comme susdit.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6621

**TARIFICATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un tarif de 100\$ soit fixé pour la location de la salle multifonctionnelle.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6622

**FABRIQUE STE-ANNE DE PORTNEUF/ DEMANDE POUR L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Ste-Anne de Portneuf a transmis une lettre à la Municipalité datée du 1<sup>er</sup> mars 2016 dans laquelle elle demande :

- L'autorisation de la Municipalité afin d'utiliser le système de son, le micro et les coupes à vin qui sont situés à l'Accueil dans le cadre de son souper de crabe qui se déroulera le 16 avril prochain.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

- De laisser la Fabrique faire elle-même le ménage de l'Accueil suite à la location du Club Lions du 15 avril et de facturer au Club Lions le ménage qui sera fait après le souper de crabe de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter la demande dans le premier point mais de refuser celle faisant l'objet du deuxième point et ceci, dans le but d'assurer une équité envers tous les organismes à lesquels une telle demande a déjà été refusée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité autorise la Fabrique à utiliser le système de son, le micro et les coupes à vin qui sont à l'Accueil dans le cadre de son souper de crabe qui se tiendra le samedi 16 avril prochain;

QUE le ménage, suite à chacune des locations, soit effectué par la personne responsable soit madame Natacha Savard et que les frais soient facturés à chacun des organismes concernés soit le Club Lions pour la location du 15 avril, et la Fabrique pour la location du 16 avril 2016.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

16-03-6623

**MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'il soit décrété que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

Info

### CORRESPONDANCE

#### **A. CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**A.1 Nil.**

#### **B. REMERCIEMENTS ET INVITATIONS**

**B.1 Corporation des services universitaires secteur ouest Côte-Nord  
Monsieur Éric-Stéphane Kouassi, directeur général  
04-02-2016**

*Remerciements pour le soutien de la Municipalité envers la corporation.*

**B.2 Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan  
Madame Arlette Girard, présidente, madame France Lévesque, dir.  
générale  
15-02-2016**

*Remerciements pour l'engagement de la Municipalité envers l'amélioration des services et des soins de santé dans la région.*

#### **C. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS DE DIVERS COMITÉS**

**C.1 Entente inter-municipale incendie**

*Procès-verbal d'une assemblée de l'entente inter-municipale incendie tenue le 28 janvier 2016.*

#### **D. BULLETINS D'INFORMATION, COMMUNIQUÉS**

**D.1 Bulletin d'information municipale  
Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard s.e.n.c.  
Février 2016**

*Les pouvoirs municipaux en matière de navigation.*

#### **POINTS D'INFORMATION**

**a) Lettre d'appui pour le projet d'achat d'une nouvelle surfaceuse par le Club de motoneigistes Bourane.**

### AFFAIRES NOUVELLES

NIL.

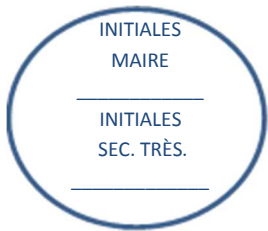
Info

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions s'est déroulée à partir de 19h31 et s'est terminée à 19h42.

**Sujets :**

- Un citoyen se plaint de la vitesse à laquelle circule l'équipement de déneigement sur la rue Principale. Il informe le Conseil que lors de la dernière tempête du 2 mars, un bac à déchets qui était sur le bord de la rue a été projeté



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

par le chasse-neige. Il est entendu que la directrice générale communique avec le MTQ pour les informer de la situation et demander à ce que la vitesse des équipements de déneigement soit réduite.

- Une citoyenne félicite le comité organisateur de « Plaisirs d'hiver 2016 » pour la qualité des activités et la grande participation.
- Un citoyen demande au Conseil s'il serait envisageable qu'il modifie sa politique de facturation des ménages à des OBNL suite à la location de la salle de l'Accueil afin de faire en sorte que la Fabrique ne soit pas facturée suite à la tenue de son souper de crabe le 16 avril 2016. Le conseil municipal est d'avis qu'il a déjà refusé ce genre de demande par le passé et qu'il est opportun de ne pas créer de précédent.
- Un citoyen se questionne sur la gratuité des repas offerts dans le cadre de « Plaisirs d'hiver » dans le sens où des gens qui n'habitent pas Portneuf-sur-Mer se sont présentés à certaines activités gratuites. Le conseil municipal est d'avis qu'il est opportun de laisser la gratuité des activités aux citoyens et ex-citoyens de Portneuf-sur-Mer et de porter une attention particulière l'année prochaine afin qu'il n'y ait pas d'abus au niveau de la gratuité de certaines activités. Une citoyenne est plutôt d'avis que la Municipalité doit conserver sa bonne réputation de « village accueillant et qui sait bien recevoir ».

**16-03-6624**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 19h42, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

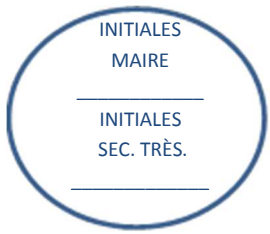
QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, Maire

\_\_\_\_\_  
Gontran Tremblay  
Maire

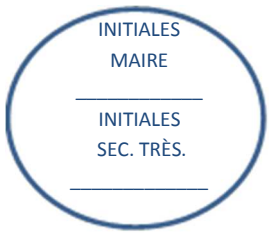
\_\_\_\_\_  
Nancy Roussel  
DG et secrétaire-trésorière



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

|  |
|--|
|  |
|--|



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**